



Ifolog Méditerranée
Formation

ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ACCOMPAGNEMENT

Accompagner des candidats au passage d'un titre professionnel dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Pré requis :
Être recevable aux titres de la VAE

Programme :

Accueil et présentation du titre professionnel :

Le déroulement de l'examen

Les documents obligatoires à fournir
Le dossier Professionnel

L'épreuve de synthèse

Accompagnement à la rédaction du dossier
Professionnel
Les activités types
Les rubriques
Les annexes par activités types
Examen blanc

Présentation à l'examen



FORMULER UNE DEMANDE

Le candidat constitue un dossier de demande de validation des acquis de son expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle d'un an en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session titre.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels, sur la base des éléments suivants :

o une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un

Entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC ;
o un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC ;
o un entretien final avec le jury.

POUR QUI ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).